

Accident de chasse mortel à Guiétsou Tué par un éléphant dans la forêt d'Idemba

BPIM
Mouila/Gabon

LA localité de Guiétsou, dans le département de la Mougoula (province de la Ngounié), est sous le choc après que l'un de ses fils, Martin Bounda Moulombi, a été tué par un éléphant au cours d'une partie de chasse dans la forêt d'Idemba. Le drame, affirment les compagnons de chasse

du défunt, s'est produit mercredi dernier, vers 13 heures. Martin Bounda Moulombi s'est rendu ce jour-là en brousse pour une partie de chasse, en compagnie de Jean Louis Dikobou alias Moupépé, Jean-Pierre Ibinga alias Ngaye (neveu de la victime) et Joël Moutsinga (fils du défunt). Les trois premiers individus étaient, chacun, munis d'une arme à feu. Pendant qu'ils pistaient



Photo : D.R

Martin Bounda Moulombi, la victime.

les bêtes, un énorme pachyderme, surgi de nulle part, les a pris par surprise avant de charger. Dans le sauve-qui-peut qui s'en est suivi, Bounda Moulombi laissera, malheureusement, sa peau, tué par l'animal. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de ce drame. Le défunt Martin Bounda Moulombi était âgé de 58 ans. Il laisse une veuve et des orphelins inconsolables.

Faits d'ailleurs

A 28 ans, il a une relation sexuelle avec une fillette de 11 ans

Le 24 avril 2017, une élève de 6^{ème}, âgée de 11 ans, rentrait du collège, dans le Val d'Oise (France), et a croisé sur le chemin un homme qui l'avait déjà abordée à deux reprises quelques jours auparavant. Ce dernier est parvenu à la rassurer et l'a emmenée dans un immeuble où ils ont eu des rapports sexuels. Choquée et apeurée, la fillette a immédiatement appelé sa mère en quittant l'appartement. Les parents ont porté plainte pour viol. Pourtant l'homme n'est pas poursuivi pour viol mais pour « atteinte sexuelle sur mineure de moins de 15 ans », le parquet considérant que la victime était consentante, en dépit de son très jeune âge.

La Française tuée à Londres était devenue l'esclave de ses meurtriers

Sophie Lionnet, Française de 21 ans, a été retrouvée morte carbonisée dans le jardin d'une habitation en Grande-Bretagne. Ouissem Medouni, 40 ans, et sa femme Sabrina Kouider, 34 ans, ont été inculpés de meurtre. Le couple, propriétaire de cette maison de Wimbledon, banlieue cossue de Londres, avait embauché la victime comme jeune fille au pair. La jeune femme s'occupait des deux enfants, âgés de 3 et 6 ans, préparait les repas, faisait le ménage pour un salaire de misère : 56 euros par mois. Pourtant le couple avait les moyens. Mais la patronne aurait fait miroiter à la victime qu'elle pourrait l'aider à travailler dans le cinéma. Passionnée par cet univers, Sophie avait renoncé à de coûteuses études dans le domaine artistique que sa famille ne pouvait lui offrir. Mais ses patrons ne la payaient jamais, prétextant des problèmes d'argent. L'enquête suit son cours.

Un enfant tué parce qu'il voulait empêcher le viol de sa sœur

Les faits se déroulent à Sacramento, en Californie (Etats-Unis). Deandre Chaney, 23 ans, moleste Danae Daniels, la fille de son ex-compagne âgée de 7 ans, après avoir tenté d'abuser d'elle. Dante Daniels, le grand-frère de Danae âgé de 8 ans, s'interpose alors pour défendre sa petite sœur. Fou furieux, l'homme tue le petit garçon à coups de marteau et de couteau.

Rassemblés par JNE

Incendie au quartier La vallée (Oyem) De considérables dégâts matériels



Photo : D.R

Malgré la chaîne de solidarité pour tenter de circonscrire l'incendie...



Photo : D.R

... la maison a été complètement réduite en cendres.

A.N.S
Oyem/Gabon

UN incendie d'une rare violence a consumé une maison d'habitation, vendredi dernier, au quartier La vallée, dans le deuxième arrondissement de la commune d'Oyem. Au vu des premiers éléments de l'enquête, l'incendie se serait déclaré vers 13 heures. Le sinistre

aurait surpris tout le monde, d'autant qu'il s'est produit dans une zone réputée pour sa tranquillité, à une centaine de mètres en contrebas de la cathédrale Saint Charles Lwanga. Quelques témoignages font état de ce que le feu serait parti d'une des chambres occupées par un ressortissant burkinabè. La petite amie de ce dernier aurait malencontreusement oublié de dé-

brancher le fer après une séance de repassage. Non loin de là, des voisins occupant des habitations situées en hauteur ont aperçu des flammes jaillissant de la demeure du ressortissant ouest-africain. Ce sont eux qui, les premiers, ont donné l'alerte. Par la suite toutes les tentatives pour éteindre le feu se sont avérées vaines, la maison de quatre chambres étant faite de

planches. En l'espace de quelques minutes, l'énorme brasier, qu'on pouvait apercevoir de loin, aura tout consumé. Malgré la chaîne de solidarité qui s'est spontanément formée autour du sinistre pour tenter de circonscrire l'incendie, et l'arrivée des sapeurs-pompiers sur les lieux, les victimes - toutes des locataires - n'ont donc rien pu récupérer. Si aucune perte en vie hu-

maine n'est à déplorer, en revanche, les dégâts matériels sont considérables. La propriétaire de la case sinistrée, dame Mengue, se retrouve ainsi dévastée. En plus d'avoir perdu d'innombrables biens stockés dans une pièce de la maison brûlée, elle venait de voir partir en fumée une maison qui lui permettait de joindre les deux bouts, grâce au loyer que lui versaient ses locataires...

Lutte contre les stupéfiants à Ndendé Un trafiquant de cannabis appréhendé

SCOM
Libreville/Gabon

PAUL Denis Ngomé, Gabonais de 33 ans, a été mis aux arrêts par les éléments de la brigade de gendarmerie de Ndendé, le chef-lieu du département de la Dola, pour détention d'une cuisse de chanvre indien. Les faits. Samedi 23 septembre, Paul Denis Ngoma se trouve à bord d'un véhicule, qui est intercepté par les gendarmes de la brigade de Ndendé, au poste de contrôle. Le transporteur, qui revient de Lébamba, une ville voisine, obtempère et se range sur le côté. Lors de la fouille des passagers et



Photo : Wilfried MBINAH

C'est ici, au poste de contrôle situé à l'entrée de Ndendé, que Paul Denis Ngomé a été interpellé.

de leurs bagages qui suivra, l'attention des limiers

est attirée par un petit sac suspect.

Le flair des Officiers de police judiciaire (OPJ) est

loin de les trahir, car ils trouvent dans le fameux sac une cuisse de chanvre indien. Ngoma ne poursuivra donc pas le voyage. Il est immédiatement neutralisé par les agents. Le mis en cause a expliqué aux enquêteurs que c'est sa première fois qu'il est empêtré dans ce genre d'affaire. Ce qui n'aura pas été suffisant pour convaincre les gendarmes d'abandonner la procédure. Ainsi, une fois l'enquête préliminaire bouclée, le suspect a été présenté au procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila, qui l'a écroué à la maison d'arrêt locale, le lundi 25 septembre courant.